

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Quotients Familiaux

Tarif 1 : + 2000

	Formule annualisée	A l'unité
Matin		
Périscolaire Matin - Forfait mensuel - engagement par période	40,0	
Midi		
Périscolaire Midi 2 jours	84,2	12,7
Périscolaire Midi 3 jours	126,4	
Périscolaire Midi 4 jours	168,5	
Soir		
Périscolaire Soir 2 jours	41,8	6,3
Périscolaire Soir 3 jours	62,7	
Périscolaire Soir 4 jours	83,5	
Mercredi		
Mercredi matin 7h30 - 12h00	40,7	12,2
Mercredi matin + repas 7h30 - 14h00	76,6	23,0
Mercredi repas + après midi 11h30 - 18h30	83,3	25,0
Mercredi journée 7h30 - 18h30	101,4	30,5
Semaine		
Semaine Midi+Soir+Mercredi journée (hors matin)	344,3	
Pass' Vacances		
Pass vacances 4 semaines	39,3	
Pass vacances 6 semaines	60,0	
Pass vacances 10 semaines	99,4	

Tarif 2 : 1750 - 2000

	Formule annualisée	A l'unité
Matin		
	37,0	
Midi		
	79,5	12,0
	119,3	
	159,1	
Soir		
	39,4	5,9
	59,2	
	78,9	
Mercredi		
	38,5	11,6
	72,3	21,7
	78,6	23,6
	95,8	28,8
Semaine		
	325,1	
Pass' Vacances		
	37,8	
	57,7	
	95,5	

Tarif 3 : 1500 - 1749

	Formule annualisée	A l'unité
Matin		
	35,0	
Midi		
	74,9	11,3
	112,4	
	149,9	
Soir		
	37,2	5,6
	55,7	
	74,3	
Mercredi		
	36,2	10,9
	68,1	20,5
	74,1	22,3
	90,2	27,1
Semaine		
	306,3	
Pass' Vacances		
	36,8	
	56,1	
	92,9	

Tarif 4 : 1250 - 1499

	Formule annualisée	A l'unité
Matin		
	33,0	
Midi		
	71,1	10,7
	106,7	
	142,3	
Soir		
	35,3	5,3
	52,9	
	70,6	
Mercredi		
	34,4	10,3
	64,7	19,5
	70,3	21,2
	85,7	25,8
Semaine		
	290,8	
Pass' Vacances		
	34,4	
	52,4	
	86,8	

Quotients Familiaux

Tarif 5 : 1000 - 1249

	Formule annualisée	A l'unité
Matin		
Périscolaire Matin - Forfait mensuel - engagement par période	30,0	
Midi		
Périscolaire Midi 2 jours	67,2	10,1
Périscolaire Midi 3 jours	100,9	
Périscolaire Midi 4 jours	134,5	
Soir		
Périscolaire Soir 2 jours	33,3	5,0
Périscolaire Soir 3 jours	50,0	
Périscolaire Soir 4 jours	66,7	
Mercredi		
Mercredi matin 7h30 - 12h00	32,5	9,8
Mercredi matin + repas 7h30 - 14h00	61,1	18,4
Mercredi repas + après midi 11h30 - 18h30	66,5	20,0
Mercredi journée 7h30 - 18h30	80,9	24,3
Semaine		
Semaine Midi+Soir+Mercredi journée (hors matin)	274,8	
Pass' Vacances		
Pass vacances 4 semaines	30,9	
Pass vacances 6 semaines	47,2	
Pass vacances 10 semaines	78,1	

Tarif 6 : 750 - 999

	Formule annualisée	A l'unité
Matin		
	25,0	
Midi		
	62,0	9,3
	93,0	
	123,9	
Soir		
	30,7	4,6
	46,1	
	61,5	
Mercredi		
	30,0	9,0
	56,3	16,9
	61,3	18,4
	74,6	22,4
Semaine		
	253,3	
Pass' Vacances		
	27,5	
	42,0	
	69,5	

Tarif 7 : 500 - 749

	Formule annualisée	A l'unité
Matin		
	20,0	
Midi		
	56,1	8,4
	84,2	
	112,3	
Soir		
	27,8	4,2
	41,7	
	55,7	
Mercredi		
	27,1	8,2
	51,0	15,3
	55,5	16,7
	67,6	20,3
Semaine		
	229,4	
Pass' Vacances		
	23,4	
	35,8	
	59,2	

Tarif 8 : - de 500

	Formule annualisée	A l'unité
Matin		
	15,0	
Midi		
	45,4	6,8
	68,0	
	90,7	
Soir		
	22,5	3,4
	33,7	
	45,0	
Mercredi		
	21,9	6,6
	41,2	12,4
	44,8	13,5
	54,6	16,4
Semaine		
	185,4	
Pass' Vacances		
	19,4	
	29,5	
	48,9	

La formule annualisée est un forfait payé mensuellement. Une fois cette formule adoptée, seuls des cas de forces majeures peuvent motiver un changement de régime. Le forfait de la formule annualisée est à régler chaque mois durant toute la période d'ouverture du centre (base d'une année scolaire).
La classification des tarifs est fonction des Quotients Familiaux mensuels édictés par votre CAF, basés sur l'imposition des revenus. En cas de non justification d'appartenance à tel Quotient Familial, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

Baisse de 5% pour le 2ème enfant inscrit et présent simultanément. Baisse de 10% pour le 3ème enfant inscrit et plus et présents simultanément
Majoration de 20% pour les non résidents de la Commune de Vendenheim.

Tout dépassement des horaires d'arrivée et de sortie seront facturés 7,5€. Au bout de 3 absences non signalées, pénalité de 5€ / absence.
En cas de sortie ou projet spécifique, supplément de 5,5€ l'unité.

Le Pass vacances est valable pour 4, 6 ou 10 semaines complètes sur le temps des petites ou des grandes vacances. Une semaine entamée est une semaine déduite. Le pass est utilisable pour les semaines de vacances sur le temps de l'année scolaire du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Au cas de report de semaines non consommées ne pourra être effectué sur l'année suivante. Le pass vacances fonctionne sur le principe d'un forfait payable mensuellement sur 10 mois d'activité de septembre à juin de l'année suivante.

L'accueil du matin est possible uniquement sur engagement mensuel selon les périodes suivantes : Période 1 de septembre à décembre (4 mois) ; Période 2 de janvier à mars (3 mois) ; Période 3 d'avril à juin (3 mois). Chaque période entamée est due en totalité.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

	Tarif 1 QF + 2000	Tarif 2 QF 1750 - 2000	Tarif 3 QF 1500 - 1749	Tarif 4 QF 1250 - 1499
Vacances (1 journée)	21,5	20,6	20,1	18,7
Vacances (1/2 journée) matin ou après midi	10,0	9,6	9,3	8,7
Vacances (1/2 journée) matin avec repas	15,7	15,1	14,7	13,7
Vacances (4 journées)*	82,8	79,6	77,4	72,3
Vacances (5 journées)	103,5	99,4	96,7	90,4
Formules annualisées **				
Pass vacances 4 semaines	39,3	37,8	36,8	34,4
Pass vacances 6 semaines	60,0	57,7	56,1	52,4
Pass vacances 10 semaines	99,4	95,5	92,9	86,8

	Tarif 5 QF 1000 - 1249	Tarif 6 QF 750 - 999	Tarif 7 QF 500 - 749	Tarif 8 QF - 500
Vacances (1 journée)	16,9	15,0	12,8	10,6
Vacances (1/2 journée) matin ou après midi	7,8	7,0	5,9	4,9
Vacances (1/2 journée) matin avec repas	12,3	11,0	9,3	7,7
Vacances (4 journées)*	65,1	57,9	49,3	40,8
Vacances (5 journées)	81,4	72,4	61,7	50,9
Formules annualisées **				
Pass vacances 4 semaines	30,9	27,5	23,4	19,4
Pass vacances 6 semaines	47,2	42,0	35,8	29,5
Pass vacances 10 semaines	78,1	69,5	59,2	48,9

La classification des tarifs est fonction des Quotients Familiaux mensuels édictés par votre CAF, basés sur l'imposition des revenus. En cas de non justification d'appartenance à tel Quotient Familial, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

Baisse de 5 % pour le 2ème enfant inscrit et présent simultanément. Baisse de 10 % pour le 3ème enfant inscrit et plus et présents simultanément

Majoration de 20% pour les non résidents de la Commune de Vendenheim.

Les tarifs sont proposés repas inclus. Seule la demi journée est possible sans repas.

Tout dépassement des horaires d'arrivée et de sortie seront facturés 7,5€. **En cas de sortie ou projet spécifique, supplément de 5,5€ l'unité.**

Plages d'accueil :

Journée : 7h30 - 18h30

Demi journée avec repas : 7h30 - 14h00

Demi journée sans repas : 7h30 - 12h00 ou 14h00 - 18h30

* Les forfaits semaine 4 jours sont valables uniquement pour les semaines comprenant un jour férié.

** Le Pass vacances est valable pour 4, 6 ou 10 semaines complètes sur le temps des petites ou des grandes vacances. Une semaine entamée est une semaine déduite. Le pass est utilisable pour les semaines de vacances sur le temps de l'année scolaire du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Aucun report de semaines non consommées ne pourra être effectué sur l'année suivante. Le pass vacances fonctionne sur le principe d'un forfait payable mensuellement sur 10 mois d'activité de septembre à juin de l'année suivante.